

## Éditorial

Henri Vermorel

Paru dans L'Information Psychiatrique, 1968, n° 8.

Lors du vote à l'Assemblée nationale du collectif budgétaire en juillet 1968, un projet de loi a été adopté : un de ses articles transforme les hôpitaux psychiatriques en hôpitaux départementaux dotés d'une commission administrative. Les médecins des hôpitaux psychiatriques en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 1968, y compris ceux ayant le poste d'assistant ou de psychiatre départemental et ceux des établissements privés faisant fonction de publics sont inclus dans l'article L. 685 du code de la santé publique et sont ainsi assimilés aux médecins des hôpitaux de 2<sup>e</sup> catégorie.

Ainsi, après sept années de négociation et de lutte, les médecins des hôpitaux psychiatriques obtiennent enfin la parité avec les médecins des hôpitaux généraux.

Les vingt-cinq années de travail qui nous séparent de la Libération et qui ont vu notre syndicat mettre au premier plan la rénovation de la psychiatrie, trouvent ici leur salaire.

C'est parce que nous avons montré collectivement notre capacité à prendre en charge une évolution des hôpitaux psychiatriques conforme aux exigences de notre temps que nous pouvons aujourd'hui obtenir sur le plan législatif un vote qui ouvre la voie à un statut valable.

C'est aussi parce que nous avons pris en charge nos propres intérêts et que nous les avons défendus que nous obtenons aujourd'hui ce succès : l'amélioration du sort des malades et la transformation de la psychiatrie n'étaient pas possibles sans que la dignité de l'exercice de psychiatrie fut reconnue et d'abord par nous-mêmes.

La lutte paie, voilà un des enseignements que nous enseigne ce vote : qu'on se souvienne de nos discussions sur les moyens d'action que nous recherchions pour nous faire entendre et du scepticisme souvent mis en avant sur l'inefficacité supposée de notre action.

Ce qui compte a été l'unanimité des collègues pour toutes les actions décidées en commun, y compris la grève administrative. Mais il faut sans doute regretter que dans le temps où nous sommes, on n'entende les demandeurs qu'à partir du moment où ils montrent les dents et non pas seulement lorsqu'ils présentent des demandes valables. Il faut bien reconnaître que les négociations qui viennent de nous amener à ce succès décisif n'ont vraiment progressé qu'à partir du moment où nous avons engagé une action plus dure et en particulier des grèves administratives.

Notre force a certainement été, avec notre détermination et notre unité, notre capacité à rester dans des formes d'action ne contrecarrant pas les soins aux malades et sauvegardant les intérêts essentiels de la thérapeutique.

Enfin, c'est après le mouvement de mai qu'une étape décisive est franchie pour nous. Les progrès de la psychiatrie et les améliorations statutaires et matérielles du personnel des hôpitaux psychiatriques ont bien souvent coïncidé avec un mouvement social profond : 1936 et 1945 ont déjà été des dates importantes avec les 40 heures, le statut du personnel infirmier, et pour 1945 le début d'une série de progrès qui, pour être insuffisants, ont notablement amélioré le sort de l'ensemble du personnel des hôpitaux psychiatriques. La psychiatrie dépend de la société : l'évolution de la psychiatrie épouse l'évolution sociale ; c'est une grande loi qui se vérifie ici et c'est bien parce que notre syndicat a été présent en mai et juin, parce qu'il a continué à exister et à développer une juste politique, parce qu'il a saisi l'occasion de négociations après celles de Grenelle que nous avons aujourd'hui satisfaction.

Enfin, n'oublions pas que la reconnaissance de notre statut de psychiatre est l'écho des discussions des étudiants en médecine ou la psychiatrie, si délaissée dans les études de médecine, a fait sa rentrée en force comme une exigence profonde des étudiants.

Et puis la politique de secteur paie. C'est parce que nous nous sommes placés dans une optique résolument nouvelle pour la médecine : ouverture de l'hôpital sur l'extérieur, et travail dans la communauté, parce que nous avons ouvert des perspectives à toute la médecine que nous y avons notre place aujourd'hui.

Il nous reste à obtenir les modalités d'application de ce vote et nous faisons confiance à la vigilance de nos collègues et de notre conseil syndical pour les obtenir dans des conditions valables et des délais rapides.

Et, sans vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué tout à fait, nous pouvons exprimer nos remerciements à tous ceux qui nous ont compris, soutenus et aidés dans notre lutte. Nous ne nous congratulerons point nous-mêmes mais je ne puis m'empêcher de penser aux années et aux années de travail, aux longues heures d'élaboration et de négociations qu'un quarteron de collègues dévoués ont consacré à nos intérêts communs.

Cette étape rendra les psychiatres plus combattifs et plus exigeants pour une transformation radicale du système de soins psychiatriques : nous voulons des équipes suffisamment nombreuses, suffisamment formées et suffisamment payées pour faire une psychiatrie moderne : rendre le climat de l'hôpital psychiatrique thérapeutique, l'ouvrir sur l'extérieur et diversifier les moyens thérapeutiques dans le cadre d'une politique de secteur enfin largement réalisée.